

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 mai 2013

Service instructeur

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

N° CP-2013-5-11-2

Service consulté

**COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE)
DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
EN POLOGNE DU 17 AU 21 JUIN 2013**

Résumé : Dans le cadre du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw (Pologne), il vous est proposé d'approuver le déplacement d'une délégation d'élus et d'agents départementaux en Pologne du 17 au 21 juin 2013 pour un échange d'expériences dans le domaine de la promotion touristique et la protection de la faune, en particulier les cigognes, et la participation au Comité Mixte, instance réunissant annuellement des élus de nos deux collectivités afin de piloter notre partenariat

Le Powiat de Wroclaw (Pologne), partenaire du Conseil Général depuis 2001, convie une délégation départementale en Pologne du 17 au 21 juin 2013 pour un échange d'expériences dans le domaine de la promotion touristique et la protection de la faune, en particulier les cigognes, et la participation au Comité Mixte, instance réunissant annuellement des élus de nos deux collectivités afin de piloter notre partenariat.

La délégation départementale se composerait :

- de M. Michel HABIG, 3e Vice-Président du Conseil Général, Président de la Commission "Actions et relations internationales",
 - de M. Lucien MULLER, Conseiller Général,
 - de M. Christian CHATON, Conseiller Général,
- tous les trois membres du Comité Mixte Département du Haut-Rhin / Powiat de Wroclaw.
- de Mlle Magalie FERNER, Adjointe au Chef du Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne,
 - de M. Jean KLINKERT, Directeur de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT),
 - et de M. Gérard WEY, Directeur de l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace-Lorraine (APRECIAL).

En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu membre du Comité Mixte et l'agent par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places initialement prévu.

La dépense totale induite par ce déplacement est évaluée à 4 700 € et se décompose comme suit :

- les frais de déplacement des élus sont évalués à 1 500 € (soit 500 € par personne) et seront imputés sur le programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 du budget départemental 2013,
- les frais de déplacement de l'agent départemental sont évalués à 500 € et seront imputés sur le programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental 2013,
- les frais de location d'un véhicule du 17 au 21 juin 2013 sont évalués à 1 200 € et seront imputés sur le programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental 2013,
- les dépenses de traduction, évaluées à 1 000 € seront prises sur le programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du budget départemental 2013,
- les frais de représentation, évalués à 500 €, seront prélevés sur le programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 du budget départemental 2013.

Les personnes associées prennent en charge leurs frais de déplacement.

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département et le Powiat de Wroclaw, l'hébergement et les repas seront pris en charge par notre partenaire polonais.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver :

- l'opportunité du déplacement,
- la composition de la délégation,
- la possibilité de remplacer, en cas de désistement, un élu par un autre élu membre de la Commission Mixte et l'agent par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places prévu initialement,
- la prise en charge budgétaire des frais générés par cette action.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER